



for a living planet®

WWF EUROPEAN POLICY OFFICE
36 Avenue de Tervurenlaan
Box 12
1040 Brussels
Belgium

Tel. +32 (0)2 743 8800
Direct +32 (0)2 740 0925
Mobile +32-497-406381
Fax: +32 (0)2 743 8819
cdelpero@wwfepo.org
www.panda.org/epo

« EU Conflicting Funds » - rapport sur les Fonds européens contradictaires – Questions & Réponses

Quelle est la situation actuelle du lynx ibérique ?

Le nombre de lynx ibériques n'a cessé de chuter ces 15 dernières années. En 1988, 1100 individus étaient recensés sur 48 sites distincts de reproduction en Espagne et au Portugal. En 1995, il restait 600 lynx en Espagne et seulement 25 au Portugal. Un nouveau recensement effectué entre 2002 et 2004 en coordination avec le ministère de l'environnement espagnol fait état d'une population de moins de 100 individus actuellement, dont au maximum 25 femelles en âge de se reproduire. Ces lynx sont répartis en majorité sur deux régions : Sierra de Andujar (partie est de la Sierra Morena) et Doñana.

La plupart des zones d'habitat du lynx ibérique font partie du réseau Natura 2000 de sites protégés. Ce réseau a été créé en vertu des directives « Oiseaux » et « Habitats ». Cependant, le développement économique et les infrastructures telles que des routes, des barrages, des voies de chemin de fer et tout ce qui résulte des activités humaines contribuent à la diminution et à la fragmentation des habitats du lynx ibérique. De plus, tout cela crée des obstacles infranchissables entre les diverses populations, empêchant ainsi les échanges entre individus.

Quelle est la situation globale en matière de biodiversité en Europe ?

La biodiversité (ou diversité biologique) inclut aussi bien les habitats que toutes les espèces vivantes, des animaux comme l'aigle royal aux plantes telles que l'orchidée *Cypripedium* (sabot de Venus). En Europe, il existe 150 espèces de mammifères, 520 d'oiseaux, 180 de reptiles et d'amphibiens, 150 de poissons, 10 000 espèces de plantes et au moins 100 000 espèces d'invertébrés. Comparée à de nombreuses régions du monde, particulièrement les tropiques, la diversité biologique en Europe est relativement faible. Cependant, on retrouve des écosystèmes uniques en leur genre et de nombreuses espèces endémiques. C'est le cas du lynx ibérique (*Lynx pardinus*), de la couleuvre de Chypres (*Coluber cypriensis*), du pétrel de Madère (*Pterodroma madeira*) et de 3500 espèces de plantes tout à fait uniques.

Selon le dernier rapport publié par l'Agence Européenne pour l'Environnement concernant la situation et les perspectives environnementales en Europe, 42% des mammifères européens, 15% des oiseaux, 45% des papillons, 30% des amphibiens, 45% des reptiles et 52% des poissons d'eau douce sont menacés d'extinction. De plus, l'Europe a vu disparaître près de 90% de ses plaines inondables en raison de la modification du tracé des rivières pour l'agriculture, la navigation et le contrôle des inondations. En règle générale, on pêche en Europe 60% de plus que les limites à ne pas dépasser, c'est-à-dire le niveau au-delà duquel la population de poissons ne peut plus se renouveler naturellement.

La biodiversité est-elle au programme de l'Union européenne ?

La Communauté européenne est tenue par des engagements légaux et politiques de protéger sa biodiversité. Cela comprend l'engagement pris par les gouvernements européens de « stopper les



for a living planet

perdes de biodiversité d'ici 2010 » (Conseil de Gothenburg, 2001). En avril 2006, la Commission européenne doit publier un communiqué traitant de la biodiversité et expliquant les étapes à suivre pour stopper les pertes de biodiversité en 2010 et dans les années qui suivront. La « semaine verte » de Bruxelles (du 29 mai au 2 juin 2006) aura également pour principal objet la biodiversité.

Pourquoi est-ce important ?

Un environnement sain est la principale source de prospérité économique et sociale. Le *Millennium ecosystem assessment*, un programme d'évaluation de l'état des écosystèmes, a permis d'identifier les « services » essentiels fournis par les écosystèmes : fournir de la nourriture, des fibres, du combustible, des éléments biochimiques, de l'eau douce, des valeurs éducatives et esthétiques, un support pour la production (secteur primaire), former les sols et les maintenir, fournir de l'oxygène atmosphérique, recycler l'eau, disperser les semences, assurer la pollinisation, réguler les maladies, limiter l'érosion, protéger contre les catastrophes naturelles et réguler le climat. Pour plus d'infos : www.millenniumassessment.org.

Qu'est-ce que le réseau Natura 2000 ?

Les directives « Oiseaux » et « Habitats » comportent des clauses visant au développement d'un réseau de zones protégées : le réseau Natura 2000. L'objectif de ce réseau est de promouvoir la conservation des habitats naturels et de la faune et la flore sauvage tout en prenant en compte les caractéristiques économiques, sociales et culturelles des zones concernées. Le principe n'est pas de créer des « sanctuaires de la nature » où toute activité humaine serait interdite. Au contraire, les activités économiques qui vont dans le sens des exigences en matière de conservation sont encouragées. Dans la majorité de ces zones, la présence ou la reprise des activités humaines est essentielle au maintien de la biodiversité.

Les sites répertoriés à ce jour dans les 15 pays membres de l'Union couvrent une surface totale supérieure à la superficie de l'Allemagne. La sélection de sites est en cours pour les 10 nouveaux Etats membres. Des sites marins seront choisis d'ici 2008.

Quels sont précisément les fonds responsables d'incompatibilité entre protection de l'environnement et Fonds européens ?

Le rapport du WWF intitulé « EU Conflicting Funds » inclut des exemples de discordance entre la législation environnementale européenne et les fonds suivants : les Fonds Structurels, les Fonds de Cohésion, les Fonds européens de Développement Régional, les Instruments Financiers pour l'Orientation de la Pêche, le réseau transeuropéen de transport et le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

Que sont les Fonds Structurels de l'Union européenne ?

Les Fonds Structurels constituent un instrument financier destiné à aider les régions les plus pauvres de l'Union européenne à se développer (il s'agit des régions où le PNB est inférieur à 75% de la moyenne des 25 pays membres). Il s'agit d'une sorte de fonds de solidarité entre les régions les plus



for a living planet[®]

riches d'Europe au profit des zones les plus pauvres. Les trois priorités générales sont : la transformation, la compétitivité et la coopération.

Les Fonds Structurels ont connu des modifications au fil des ans. Pour la période en cours (2000-2006), on comptait cinq fonds sectoriels distincts, y compris les fonds pour la pêche et le développement rural. A partir de 2007 il ne restera que trois de ces cinq fonds : le fonds Structurel européen, le Fonds Social européen et le Fonds de Cohésion.

Quel est le budget de l'Union européenne en matière de Fonds Structurels ?

Les Fonds Structurels constituent le second plus gros poste au budget de l'Union européenne. Le montant qu'il est prévu de dépenser pour ce poste entre 2007 et 2013 s'élève à 300 milliards d'euros.

Cependant, tous les Fonds Structurels nécessitent un co-financement de la part des fonds nationaux ou régionaux. La part de co-financement varie en fonction du fonds concerné et de la région. Elle atteint au maximum 85%. En gros, on peut dire que plus la région sera pauvre, plus la part versée par l'Union européenne sera élevée.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Procédé de développement législatif

La Commission européenne fait une proposition pour une période définie. Cette proposition définit des thèmes clés en matière d'investissements prioritaires et établit la recevabilité du projet et le taux de co-financement. Cette proposition est commentée par diverses parties concernées et négociée par le Parlement européen et le Conseil des Ministres. La proposition est ensuite adoptée et devient une règle qui lie légalement les signataires. Des directives sont également rédigées afin de « traduire » la règle en termes opérationnels.

Procédé de planification des fonds utilisés

Les pays membres rédigent des plans sur la manière d'utiliser les Fonds Structurels sur leur territoire national. Ces plans doivent être en conformité avec la législation européenne et refléter les priorités et orientations stratégiques définies dans les directives (plans de développement national ou cadres de référence stratégiques nationaux). L'étape suivante pour l'Etat est de définir comment le fonds sera dépensé à une échelle régionale et en fonction de secteurs spécifiques, par exemple l'environnement ou les transports (programmes opérationnels). La manière dont les programmes sont définis et le nombre de régions ou secteurs inclus sont des décisions que l'Etat membre prend seul, mais les programmes opérationnels établissent les bases légales lors des négociations avec la Commission.

Mettre en pratique les Fonds

Les Etats membres négocient leurs plans et programmes avec la Commission européenne. Celle-ci vérifie que tout correspond aux règles en vigueur et aux directives. Un accord légal, établissant également un système de contrôle pour l'audit et l'évaluation des plans, est ensuite signé. Par la suite, les fonds sont versés en fonction des échéanciers prévus.



for a living planet®

En fin de compte, qui décide quels projets seront réalisés avec les fonds ?

Bien que la Commission donne un cadre général concernant les priorités en matière de financement, ce cadre est toujours suffisamment large pour laisser une grande part de la décision au niveau national ou régional. Par conséquent, ce sont clairement les Etats membres eux-mêmes qui décident en grande partie comment ils veulent dépenser les fonds. La Commission exerce principalement son contrôle à travers les audits financiers.

Comment les projets sont-ils mis en œuvre au niveau national ou régional ?

Les projets sélectionnés sont en général suivis par un comité d'organisation. Celui-ci peut soit définir des critères de sélection de projets ou sélectionner directement les projets par lui-même. Il contrôle également la mise en œuvre, le financement et le respect de l'échéancier du projet. Il s'agit d'un comité national ou régional théoriquement composé de membres des autorités concernées, de partenaires sociaux et économiques, parfois aussi de partenaires environnementaux. Le comité doit idéalement inclure également des représentants de la société, tels que des ONG. Cependant, la réalité est souvent bien différente. La manière dont sont définies les fonctions du comité et le choix des membres de celui-ci est de nouveau une décision qui se fait au niveau national ou régional

Les Fonds européens sont-ils bons ou néfastes pour l'environnement ?

Il existe de nombreux cas où la Commission, les Etats membres et les régions ont travaillé ensemble au développement de projets qui engendrent des situations « tout bénéfice », c'est-à-dire avec des résultats positifs pour la biodiversité en plus des améliorations sur le plan économique et social. Citons comme exemples de tels projets la survie de l'ours brun dans les Alpes, la conservation du phoque moine en Grèce et le développement de l'écotourisme en Italie.

Cependant, il existe également des exemples d'impact négatif, comme la construction de routes en Espagne qui détruit l'habitat du lynx ibérique. Ceci montre que les Fonds européens doivent être gérés avec précaution et de manière coordonnée. Ils doivent comprendre des indicateurs déterminant les conséquences environnementales et les impacts sur la biodiversité.